

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE du 25 Mai 2018**

Le vingt-cinq Mai deux mil dix-huit, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatorze Mai deux mil dix-huit, se sont réunis à la Mairie de SAINT JOUIN DE MARNES sous la Présidence de M. Michel CLAIRAND, Maire.

**Présents** : Mrs Michel CLAIRAND, Jean-Claude LETOURNEUR, Bernard RIDOUARD, Christian GOUDEAU, Serge BUREAU, Bernard LAUZIER, Guillaume LAVEAU, Julien DEVASLES.

Mme Viviane MANKTELOW.

**Absents** : M. Eric HAFFNER, Mme Cécile LEVASSEUR

**Absente excusée** : Mme Françoise HULLIN

**Procuration** :

Mme Françoise HULLIN a donné procuration à M. Serge BUREAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bernard RIDOUARD.

*Le Conseil approuve et signe le procès-verbal du 30 Mars 2018.*

**DELIBERATION 2018-05-510/ Aménagement foncier : ZSCE Acceptation de l'étude de l'Aménagement Foncier.**

Le conseil Départemental suite à notre délibération N° 2018-1-482 en date du 16 Février 2018 réitère sa demande pour conduire l'aménagement foncier pour contribuer à la qualité des eaux des nappes ; l'ensemble du champ captant des LUTINEAUX est concerné. L'étude d'aménagement porte sur l'ensemble de la commune.

Les services du Conseil Départemental et le SEVT en date du 4 mai 2018 sont venus présenter aux Conseils Municipaux de St Jouin de Marnes et celui de Pas de Jeu, le projet d'étude les modalités, ainsi que les acteurs qui auront à élaborer le projet d'aménagement qui sera soumis aux conseils des communes.

Suite aux échanges et aux engagements de consultation des habitants, d'accompagnement des propriétaires et des exploitants et de l'engagement à l'attribution de terres aux exploitants qui subiraient des pertes de surfaces d'exploitation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord pour que soit engagé l'étude d'aménagement foncier dans l'objectif de limiter durablement la pollution de la nappe afin de garantir l'approvisionnement en eau potable des Thouarsais aujourd'hui servi.

**Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'engagement de l'étude d'aménagement foncier dans l'objectif de limiter durablement la pollution du champ captant des LUTINEAUX.**

**DELIBERATION 2018-05-511/ VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AP 202 SIS A LA GARE DE SAINT JOUIN DE MARNES.**

Il est demandé à la commune l'achat de cette parcelle pour y édifier un bâtiment afin d'y créer un atelier d'exploitation pour un Apiculteur. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre 6000m<sup>2</sup> de cette parcelle à Monsieur Alexandre BELLARD, Apiculteur au prix de 0.30€ le m<sup>2</sup> avec la prise en charge du coût de l'acte notarié.

La pointe de la parcelle proche de l'embranchement soit 310 m<sup>2</sup> est gardé afin de prévenir la visibilité et si besoin l'aménagement. Cette parcelle fera l'objet d'une division de bornage.

**Le Conseil Municipal accepte la vente de 6000m<sup>2</sup> de la parcelle AP 202 au prix de 0.30€ le m<sup>2</sup>. Accepte le bornage du terrain et fait le choix du Cabinet PERRINAUD-HANNIET, Notaire à THOUARS pour établir l'acte de vente. Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente.**

## **Bornage de la parcelle AP 202 choix d'un Géomètre expert**

Deux propositions sont présentées au Conseil Municipal :

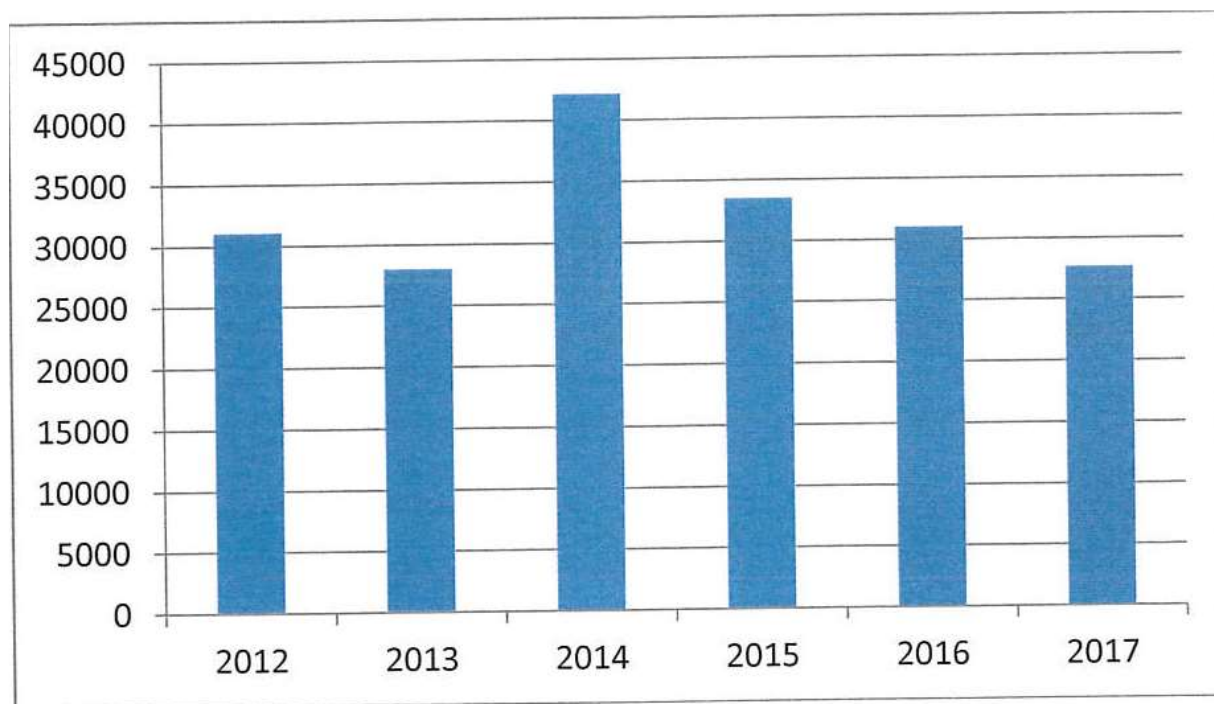
L'une de la société AGEA Thibaut GIRAUD géomètre pour un montant de 1079.76 TTC.

L'autre de la société ALPHA Géomètre pour un montant de 1008.00 TTC.

**Le Conseil Municipal retient la société Alpha Géomètre au prix de 1008 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le devis et de régler la facture.**

## **DELIBERATION 2018-05-512/ ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE**

Pour rappel, notre Commune a un parc de 176 points lumineux : 17 candélabres 159 lanternes. Les différentes actions conduites depuis 2012 ont une lecture contenue dans le graphique ci-dessous : consommations annuelles d'éclairage public – 11%.



Le renouvellement de contrat, pour 4 ans, qui nous est proposé porte sur 52 points lumineux ; c'est un forfait « Entretien, maintenance, urgence/dépannage » pour une somme annuelle de 964.73€ HT.

Pour les 124 autres points lumineux, il y a des problèmes de lanternes qu'il faut changer, du fait de leurs vétustés, et ils sont équipés de lampes contenant du mercure qui ne peuvent plus être remplacées car retiré du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prestation de maintenance proposée et d'engager une étude avec SEOLIS pour faire évoluer les points lumineux restant.

**Le Conseil Municipal après en en avoir délibéré valide le contrat de maintenance portant sur 52 points lumineux équipés en lampe –Sodium Haute Pression (39) et en LED (13), et donne autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat.**

## **DELIBERATION 2018-05-513/ DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE AE 97**

Monsieur Christian REAU domicilié 3 Impasse du Haha à SAINT JOUIN DE MARNES nous propose d'acheter à la Commune la parcelle AE 97 au lieudit Bourg ouest. Cette parcelle achetée en lot de deux est d'une superficie de 154m<sup>2</sup>, qui a été acquise par la Commune le 4 avril 2018.

Monsieur Christian REAU nous fait une proposition d'achat à 2€ le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal refuse la proposition à 2 € le M2 et décide de lui faire une nouvelle proposition pour un montant de 650 €, concernant la parcelle AE 97.**



## **DELIBERATION 2018-05-516/RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DE L'EAU – ET ASSAINISSEMENT**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous adresse une note d'information à l'intention des Conseillers Municipaux, Loi du 12 juillet 2010, leur imposant de joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note d'information de l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

Le Conseil Municipal prend acte des informations données, l'information sera donnée par Bulletin Municipal.

## **DELIBERATION 2018-05-517 BUDGET : DECISION MODIFICATIVE / CREATION LIGNE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que budgétairement les travaux sont à régler sur le compte 2313/0128 qui est un compte d'attente jusqu'à la finalisation de l'opération. A la fin des travaux, le Maire fera une attestation de fin de travaux et la totalité mandatée pour les études et les travaux sera imputée au compte 2132/0128. Le Maire demande au conseil l'autorisation de créer cette ligne budgétaire qui ne donne pas lieu à un virement de crédit puisque la dépense a été votée lors du Budget Primitif sur le chapitre 0128.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent cette création de ligne budgétaire**

## **DELIBERATION 2018-05-518 /INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET VERSEE A M. le TRESORIER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'indemnité de confection de budget allouée aux trésoriers.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer d'indemnité.**

## **DELIBERATION 2018-05-519 /AIDE A L'ACHAT D'UN CAMION FRIGORIFIQUE**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Mairie de Thouars concernant la nécessité d'achat d'un camion frigorifique pour le transport de produits frais ou surgelés pour les quatre associations caritatives ; le camion actuel étant hors d'usage.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention pour la somme de 250 € à l'Association du Secours Populaire, pour cet achat.**

## **DELIBERATION 2018-05-520/MUTUELLE SANTE**

Monsieur le Maire présente le document concernant la mutuelle santé à petit prix. Une proposition de cotisation mensuelle pour les mutuelles communales du Thouarsais.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de présenter le document aux personnes habitant la Commune et de donner l'information dans le prochain Bulletin Municipal.**

|                              |                      |                         |             |
|------------------------------|----------------------|-------------------------|-------------|
| M. CLAIRAND Maire            | JC LETOURNEUR        | C. LEVASSEUR<br>Absente | B.RIDOUARD  |
| F. HULLIN<br>Absente Excusée | V. MANKTELOW         | S. BUREAU               | G. LAVEAU   |
| B. LAUZIER                   | E. HAFFNER<br>Absent | C. GOUDEAU              | J. DEVASLES |